

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CL36

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale	0	0
Vie politique, culturelle et associative	0	1 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	1 000 000	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 000 d'euros du programme 232 (Vie politique, culturelle et associative), action 02 (organisation des élections) vers le programme 216 (conduite et pilotage des politiques de l'intérieur), action 10 (Fonds interministériel de prévention de la délinquance).

L'augmentation de la délinquance en France est une réalité. Le fonds interministériel de prévention et de la délinquance permet le financement de vidéo protection et d'autres actions de prévention.

La vidéo protection est une manière moderne de protéger les Français. Pour permettre aux collectivités territoriales d'être plus vite et mieux équipées, le fonds pourrait être augmenté au lieu d'être diminué.